

Séance du 31 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Absents :
Procuration : 3
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 31 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Emberménil sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, Mme VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. KURKIENCY Jonathan donne pouvoir à DANIEL philippe, M. DEMONET Ghislain donne pouvoir à DUJARDIN Bruno.

Etai(ent) excusé(s) :

M. BIENTZ Guy était remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. GEX Christian M. MARQUIS Noël, M. PISTER Jacques.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M. RICHARD Claude.

2017-023

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Rose-Marie FALQUE

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation
24/05/2017

Tableau joint

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet

A la suite du départ en retraite de l'assistante de gestion comptable, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30 heures.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité de Pôle du 28 septembre 2016,

le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2017 selon l'annexe jointe.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2017, et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Emberménil

Le Président



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} juin 2017

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois filière administrative		
Attaché territorial	4 postes à 35 h	2 Agents titulaires - 1 agent contractuel – 1 poste vacant
Rédacteur	1 poste à 35 h	1 agent en CDI
Adjoint administratif territorial	1 poste à 35 h	1 agent contractuel
	1 poste à 28 h	1 agent titulaire
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 30 h	Pourvoi du poste par mutation agent titulaire (ajout)
Cadre d'emplois filière technique		
Aucun poste		

